

Délibération 2023 / 10-08

L'an deux mil vingt-trois le jeudi douze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Etaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Jean-Jacques BORD, Didier LASSECHERE, Raymond RABETEAU, Christian FAUGERON, Maurice BESSE, Jean-François CHAMPEAU, Jacques FAURE, Cédric LECOMTE, Anthony BUYS, Arnaud PICOUT, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, France-Noëlle GIMENEZ, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU.

Secrétaire de séance : Mme Claudine DAURY

* * * * *

VENTE D'UNE DEBROUSSAILLEUSE STHIL FS510C

- Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il souhaite procéder à la vente de matériel du service technique non utilisé. En effet, il propose de vendre la débroussailleuse Stihl FS510,
- **informe** qu'une proposition de rachat à hauteur de 250.00 € TTC lui a été faite pour cette débroussailleuse.

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 contre-2 abstentions) :

- **décide** de vendre cette débroussailleuse à Monsieur Loïc DELRIEU domicilié 23460 Saint Yrieix la Montagne pour un montant de 250.00 € TTC, celle-ci faisant partie de l'actif de la commune sous le numéro d'inventaire 5-03-23 pour un montant de 1 130,00 € TTC,
- **rappelle** que cette débroussailleuse est vendue en l'état, que la Commune de Royère ne garantit pas l'acquéreur des vices cachés, susceptible d'apparaître postérieurement à la vente et que l'acquéreur ne pourra donc exercer aucun recours en ce sens à l'encontre de la commune,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette vente.

Fait et délibéré en Mairie, le 12 octobre 2023

Le Maire,

Raymond RABETEAU

